



État des résultats condensé prospectif (non audité)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre responsable de la Loi canadienne sur l'accessibilité (la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap), 2024.

Numéro de catalogue AS1-10F-PDF

ISSN **3110-9454**

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des formats alternatifs, veuillez communiquer avec :

Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard St-Joseph, bureau 246
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8
1-833-854-7628

La publication est disponible en format HTML à <https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2023-2024-normes-accessibilite-canada/etat-resultats-prospectif>

L'état des résultats projetés donne un aperçu général des opérations de l'Organisme. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer :

- la responsabilisation
- la transparence;
- la gestion financière.

L'état des résultats projetés est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants dans d'autres sections sont présentées selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants des dépenses projetées et prévues peuvent différer.

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en dollars)	Résultats projetés 2022 à 2023	Résultats prévus 2023 à 2024
Charges		
Normes d'accessibilité	15 705 421	15 596 555
Services internes	6 222 527	5 738 603
Total des charges	21 927 948	21 335 158
Revenus		
Total des revenus	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	21 927 948	21 335 158

Original signé par PDG et DPF.

1. Méthodologie et hypothèses importantes

Normes d'accessibilité Canada a préparé l'état des résultats prospectif en fonction des priorités du gouvernement et les plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats prévisionnels pour l'exercice du 1 avril, 2022 au 31 mars, 2023 sont basées sur une combinaison des :

- résultats réels au 20 décembre 2022;
- prévisions pour le reste de l'exercice.

Des prévisions sont fondées sur les résultats prévus pour l'exercice 2022 à 2023. Les deux hypothèses qui informent les prévisions financières:

- a. Les activités de l'Organisme seront semblables à l'année précédente.
- b. Les dépenses, internes et externes au gouvernement, sont fondées sur l'expérience historique. La tendance historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 18 janvier 2023.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Normes d'accessibilité Canada a déployés tous les efforts afin de prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2022 à 2023 et pour 2023 à 2024. Toutefois, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

L'Organisme a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs lors de la préparation de cet état des résultats prospectif. Ces estimations et hypothèses peuvent différer des résultats réels obtenus dans le passé. Les estimations et les hypothèses se

fondent uniquement sur les informations disponibles. Ces hypothèses sont évaluées de façon continue. Par conséquent, les attentes d'événements futurs sont jugés raisonnables.

Les raisons qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont :

- a.** Le moment et le montant des acquisitions, des transferts et des aliénations d'immobilisations, d'installations de production et d'équipements, qui peuvent affecter les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- b.** Mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- c.** Des changements futurs au budget de fonctionnement, tels que de nouvelles initiatives et des ajustements techniques en cours d'exercice.

Une fois que le plan ministériel est discuté au Parlement, Normes d'accessibilité Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions. L'Organisme expliquera les écarts dans le Rapport sur les résultats ministériels.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Normes d'accessibilité Canada a préparé l'état des résultats prospectif conformément :

- aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2022 à 2023;
- aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Il n'y a aucune différence notable dans cette présentation par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou les conventions comptables du gouvernement du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

a. Charges

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme une dépense dans l'année où le transfert est approuvé. Tous les critères d'admissibilité doivent être respectés par le bénéficiaire.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Ces charges sont liées au :

- personnel,
- services professionnels et spéciaux,
- réparation et entretien,
- services publics,
- fournitures et approvisionnement,
- l'amortissement des immobilisations corporelles.

Other expenses also include any changes to the value of assets or liabilities (such as bad debts or the use of prepaid expenses).

a. Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

b. Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime est un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Normes d'accessibilité Canada au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Normes d'accessibilité Canada découlant du régime. La responsabilité de Normes d'accessibilité Canada relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

4. Autorisations parlementaires

Normes d'accessibilité Canada est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties ne correspond pas à celle des rapports financiers établis étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie.

Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de l'Organisme pour l'exercice diffère selon les principes du financement public ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

(en dollars)	Résultats projetés 2022 à 2023	Résultats prévus 2023 à 2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	21 927 947	21 335 158
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(398 893)	(398 893)
Amortissement des immobilisations corporelles	(592 395)	(574 455)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(201 489)	(3 022)
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	37 151	6 454
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(1 155 626)	(969 916)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		

(en dollars)	Résultats projetés 2022 à 2023	Résultats prévus 2023 à 2024
Acquisition d'immobilisations corporelles	851 115	850 670

Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	851 115	850 670
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	21 623 436	21 215 912

b) Autorisations demandées

Autorisations demandées	Résultats projetés 2022 à 2023	Résultats prévus 2023 à 2024
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	12 283 557	11 892 041
Crédit 5 – Subventions et Contributions	8 500 000	8 500 000
Montants des postes législatifs	839 879	823 871
Total des autorisations prévues	21 623 436	21 215 912
Moins: Autorisations inutilisées estimées et autres rajustements	-	-
Total des autorisations demandées	21 623 436	21 215 912